

## Mot du Président du CDSMR 31

Chers (es) amis(es) sportif (ves),

Une nouvelle saison s'achève et une autre s'annonce pour le *Mouvement Rural Sportif*.

Le CDSMR 31 continue fort de son dynamisme, vers ses objectifs. Cette brochure 2014/2015 vous ouvre les portes du *Mouvement Rural Sportif Départemental*.

Les axes que nous avons définis en Conseil d'Administration suivront la distribution de cette brochure.

CNDS, Agrément Sport, aide Conseil Régional et Départemental sont le cheval de bataille.

Développement de nouvelles disciplines, sans oublier celles qui font parties des racines de notre mouvement, un programme en marche aujourd'hui.

Pour permettre à toutes et tous de prendre le même wagon, nous proposons des tarifs d'adhésion qui sont bien loin des fédérations sportives, avec en prime une assurance (Groupama qui a déjà fait ses preuves ...).

J'espère que vous réserverez le meilleur accueil aux membres du CDSMR 31 et surtout à Cédric qui nous apporte une expérience associée à des compétences.

Bonne Saison 2014/2015 Sportive et Culturelle....

Adrien KIENER



*Le sport est dans ma nature...*

## Comment s'affilier?

Pour une **première adhésion la structure** devra constituer un dossier à fournir à son Comité Départemental disponible auprès de la FNSMR.

[www.fnsmr.org](http://www.fnsmr.org) ou 09.72.29.09.72 - [contact@fnsmr.org](mailto:contact@fnsmr.org)

Pour un **renouvellement d'adhésion**, la structure locale demande son affiliation directement dans « Gestaffil ».

L'adhésion des structures locales à la FNSMR sera réglée dans les conditions indiquées sur les documents propres du Comité Départemental dont ils dépendent.

1- Connectez-vous à Gestaffil en allant sur le site :

[www.gestaffil.org](http://www.gestaffil.org) ou [www.fnsmr.org](http://www.fnsmr.org)

L'identifiant est sous la forme FXXYYY où XX est votre département et YYY un chiffre, ainsi que le mot de passe.

Si vous avez perdu vos identifiants, une procédure de remplacement est mise en place dès la page de connexion.

2- Cliquer sur « Renouveler votre affiliation »

Vérifiez vos coordonnées, cochez votre demande d'affiliation et précisez le nom du Président, du Secrétaire et du Trésorier de votre foyer rural ou association.

3- Réglez l'affiliation de votre structure, soit par chèque, soit par virement bancaire, soit par carte bancaire.

### Paiement des adhésions individuelles :

Le paiement des adhésions s'effectue via un système de « panier ».

Le foyer rural ou l'association ajoute un à un les adhérents de la nouvelle saison dans Gestaffil.

A partir du moment où la demande d'adhésion est faite (apparition de l'adhésion dans le panier), elle vaut adhésion à part entière. Le paiement s'effectue dans un deuxième temps.

L'association règle alors la cotisation de ses adhérents quand elle le souhaite **sous 30 jours maximum**.

Pendant ce laps de temps, de nouveaux adhérents peuvent être ajoutés au « panier » au fil de jours.

Maison des Sports

190, rue Isatis,

BP 81908

31 319 LABEGE CEDEX

☎ 05 62 24 18 94

☎ 06 11 52 13 83

✉ [cdsmr31@gmail.com](mailto:cdsmr31@gmail.com)

[www.sportrural31.fr](http://www.sportrural31.fr)

COMITÉ DÉPARTEMENTAL  
DU SPORT EN MILIEU RURAL  
HAUTE-GARONNE 31



Comité Départemental 31

Sport en Milieu Rural

Cotisation

Saison 2014-2015

**sportrural31.fr**



*Le sport est dans ma nature...*

# COTISATION

*Le sport est dans ma nature...*

La **FNSMR** est une tête de réseau d'un **Mouvement** qui compte des milliers de foyers et d'associations et d'adhérents individuel à travers tout le territoire.

**Depuis 1983**, ce réseau ne cesse de se structurer et de se renforcer au travers de **Comités Départementaux et Régionaux**.

## Les règles à respecter

Les adhésions de la structure et de l'individu doivent être effectuées au début de la saison (**chaque année au mois de septembre**).

Elles peuvent être souscrites en cours d'année seulement lorsqu'une nouvelle association décide d'adhérer à la **FNSMR** ou qu'un nouvel adhérent souhaite rejoindre, pour la première fois, une structure locale.

Le non respect de cette règle pourrait conduire à un refus de prise en charge de la part de l'assureur au titre des articles L 113.8 et L 113.9 du code des assurances pour fausse déclaration, voire à des poursuites pénales pour escroquerie (article 319.1 du code pénal).

La Fédération Nationale du Sport en Milieu Rural conseille à ses adhérents et (ou) participants, de souscrire l'Assurance Accidents Corporels du contrat passé avec **GROUPAMA N°9617178501001** et de Responsabilité Civile **N°9617178401001** souscrit par la Fédération Nationale et Sportive en Milieu Rural (FNSMR) pour le compte de ses structures régionales, départementales, locales et pour le compte de leurs adhérents souhaitant bénéficier des garanties de ce contrat en faisant le choix de la carte d'adhésion avec assurances mise à leur disposition par les Foyers et Associations.

Pour plus d'informations :  
[www.fnsmr.org](http://www.fnsmr.org)



# HAUTE-GARONNE

## Tarifs Adhésion individuelle

<b>Quote-Part Nationale</b> revient à la FNSMR pour permettre son fonctionnement	<b>6.00€</b>
<b>Quote-Part Régionale</b> revient à la CRSMR-Midi-Pyrénées pour permettre son fonctionnement	<b>2.00€</b>
<b>Quote-Part Départementale</b> revient à la CDSMR 31 pour permettre son fonctionnement	<b>5.00€</b>
<b>Option : Assurance individuelle</b> couvre l'individu pendant la pratique sportive dans le cadre des activités proposées par sa structure affiliées à la FNSMR pour la saison 2014-2015.	<b>1.50€</b>
<b>Total de l'adhésion sans l'assurance:</b>	<b>13.00€</b>
<b>Total de l'adhésion avec l'assurance:</b>	<b>14.50€</b>

## INFORMATIONS SUR L'ASSURANCE INDIVIDUELLE:

Le coût de la garantie « Individuelle Accident » est de 1,50€ par personne (ce coût est pris en charge par l'individu lors de l'achat de sa carte nationale auprès de son foyer ou de son association).

**Cette assurance est fortement conseillée.**

La FNSMR souscrit pour le compte de l'ensemble des adhérents (structures et individus) auprès de Groupama Central, les garanties suivantes :

- Responsabilité civile des individus
- Responsabilité civile des structures
- Responsabilité civile des mandataires sociaux (Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers de l'ensemble des structures)
- Assistance



# SAISON 2014-2015

## Tarifs Affiliation structure

<b>Quote-Part Nationale</b> revient à la FNSMR pour permettre son fonctionnement	<b>35.00€</b>
<b>Quote-Part Départementale</b> revient à la CDSMR 31 pour permettre son fonctionnement	<b>15.00€</b>
<b>Assurance Garantie RC Groupama :</b> couvre la structure pour toutes les activités sportives proposées dans le cadre de du contrat d'assurance de la FNSMR pour la saison 2014-2015.	<b>90.00€</b>
<b>Total de l'Affiliation :</b>	<b>140.00€</b>

## INFORMATION SUR L'ASSURANCE STRUCTURE :

### Obligations et devoir des responsables associatifs

Chaque structure ayant une personnalité juridique propre doit obligatoirement adhérer à la FNSMR afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble des services proposés et notamment des garanties contenues dans le cadre du contrat d'assurance. L'individu qui pratique une activité au sein d'un Foyer rural ou d'une association doit obligatoirement être répertorié dans le logiciel de gestion des adhésions de la FNSMR : **Gestaffil**. Chaque responsable associatif a le devoir et l'obligation (loi sur le sport - articles L321-2, L321-4 et L321-6 du code du sport) de veiller à ce que l'ensemble de ses adhérents ait une couverture d'assurance adéquate. **L'esprit du contrat conclu avec GROUPAMA S.A.**

### Les garanties principales

Complétées par un service d'informations téléphoniques pratiques et juridiques

- Responsabilité civile des structures et des adhérents individuels
- Responsabilité civile des mandataires sociaux (Présidents, Secrétaires Généraux et Trésoriers de l'ensemble des structures)
- Individuelle Accident corporel
- Protection juridique à la suite d'évènements garantis
- Assistance monde entier